



Le 24/11/2019 par Agiv (Gentilly : <https://www.ilotvertgentilly.com/>)

Chapitre 3 : en avant municipales.

Vérités citoyennes.

Écrire et décrire la situation gentillienne, nous le faisons depuis maintenant 3 ans. Nos balades urbaines nous confrontent à une réalité qui pourrait nous conduire à abandonner notre action de résistance au bétonnage.

Nous accumulons les preuves d'un dysfonctionnement majeur de la ville et du partage de nos espaces, posts après chapitres, d'analyses territoriales contextualisées en cet instant t=0 et dans la vision des programmations à la petite semaine projetées et en cours. A Gentilly, le bétonnage de nos très rares et minuscules espaces verts subsistant entre béton et bitume (à la flore déjà sénescence) se poursuit aux bénéfices de constructions, qui au-delà la dénaturer de nos déjà pauvres paysages, ajoute des bureaux d'activités par pâtés de 40.000 m² (tandis qu'espaces à louer ou à vendre et logements vides persistent). Dans ces nouvelles constructions, il est prévu finalement peu de logements qui apparaissent à la marge, dans des choix incohérents, autoritaires et opaques pour des travailleurs qui n'habitent pas dans la ville, augmentant en outre les mobilités dans une ville infrastructure autoroutière déjà saturée.

La route est longue et difficile pour se faire entendre mais argumentaire après argumentaire, nous nous armons pour nous défendre et poursuivre notre résistance au bétonnage.

Bien cordialement avec plein d'espoir d'aménités paysagères résilientes et sereines, (re)conquises dans nos contrées.

"Les informations pléthoriques et dérégulées découragent toute controverse et dévalorisent les notions mêmes de vérité et de connaissance objective de notre monde commun.

Cette connaissance reste d'autant plus indispensable que nous nous trouvons à l'échelle planétaire face à de multiples dangers politiques, sanitaires et environnementaux, notamment une évolution climatique aussi complexe qu'imprévisible.

Or, du lobbying généralisé qui fabrique du mensonge à dessein pour semer le doute à la « foutaise » qui prétend n'importe quoi (Trump ne ment pas, il se fout de la vérité), l'ère de la post-vérité revêt de multiples facettes. (...) dans "Les sciences contre la post-vérité" collection Détox, Vérités citoyennes aux Editions du Croquant.

A suivre prochainement... encore et toujours nos argumentaires!

Bien loin des pléthoriques engagements, directives, lois, résultats scientifiques connexes, etc. qui parfois, on se demande à quoi toutes ces études servent.

Quelques extraits des principaux documents cités

1/ Continuité écologique Nord-Sud

Montsouris - Petite ceinture - CIUP (1er Eco-Parc de Paris)
Vallée de la Bièvre (grand schéma organisateur CIUP-Bièvre Paris-Saclay)

2/ Lien Est-Ouest : Aqueduc de la Varine - Vallée de la Bièvre

Référentiel du Schéma Régional de Cohérence Ecologique en Ile de France pour Gentilly

Celui-ci renforce bien l'inscription de l'îlot vert au cœur du corridor vert, on peut lire : "D'autres espaces présentent des enjeux de connexion plus locaux mais importants en contexte urbain, citons en particulier : l'interconnexion des grands parcs et espaces verts ; la valorisation des bordures des infrastructures (canaux, aqueducs, voies rapides, abords des voies ferrées et des lignes RER aériennes, espaces verts des aéroports).

La conclusion générale de l'Atlas Édition 2009, co-signé par Christian Favier (président du conseil général du Val-de-Marne) n'aborde pour Gentilly que le seul Parc du Coteau sur Gentilly-Arcueil (sur le domaine d'Arcueil majoritairement, en bas au centre extrait PLU PADD ci-dessous). Parc qui se situe sous un "viaduc routier (A6). Au cœur d'une zone très dense et pauvre en espaces verts. Flore banale. La conservation des friches qui entourent encore le site serait un atout afin de maintenir la biodiversité. Ces milieux entretenus pourraient s'enrichir..."
Les réservoirs (friches) de biodiversité mentionnés dans cette conclusion sont suivant notre PLU PADD connectés avec l'îlot vert (TVB).

Contrat d'intérêt National (CIN) pour la Vallée Scientifique de la Bièvre, qualifiée en trame verte et bleue :
Signature en ce sens, en juin 2016 avec le Ministère de la santé

Charte de la Biodiversité de Gentilly, Intercommunale et régionale [signée en fin 2015]

Plan Vert IdF et AFB : Les 935 communes carencées et les 57 très carencées en espaces verts pourront bénéficier d'un contrat vert destiné à financer une démarche globale de création d'espaces verts et des études de diagnostic et de programmation des actions."

Code de l'urbanisme

Article L151-23 Modifié par L0V n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 81 Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent."

LE SDRIIF APPROUVÉ PAR DÉCRET LE 27 DÉCEMBRE 2013 :

« Des emprises foncières sont à réserver dans les zones carencées en espaces verts, notamment dans les opérations de renouvellement urbain et en valorisant les espaces ouverts encore présents. » Page 11 « La place renforcée des espaces ouverts dans la ville, réduira ainsi les zones de carence. » Page 8 Les orientations du Sdriif précisent qu'il convient de pérenniser la vocation des espaces verts publics existants, de valoriser les espaces ouverts privés insérés dans la ville dense, d'optimiser l'ensemble des fonctions ou des services qu'ils rendent." Page 11 "La recherche d'une ville plus compacte et plus verte passe par la protection et la création d'espaces de nature, mais également par la reconnaissance des espaces de nature méconnus. Face à la rareté du foncier disponible, des terrains délaissés jusqu'ici reprennent de la valeur. Les anciennes carrières (...) La prise en compte des friches et des délaissés dans l'aménagement peut laisser des espaces de colonisation aux espèces végétales et animales. (...) grandes surfaces de sol de pleine terre, qui pourraient mieux participer au cadre de vie. Page 28 Etc.
Lien vers l'étude IAU correspondante : <http://bit.ly/2nqKu6U>

Extraits complémentaires récents :

- Manifeste pour la préservation de la qualité des paysages de la couronne parisienne (Agiv signataire) :

<https://manifeste-paysurbain.monsite-orange.fr/>

- Charte d'engagement pour une métropole nature :

<https://www.metropolegrandparis.fr/sites/default/files/2019-07/Charte%20M%C3%A9tropole%20Nature.pdf>

- Guide OMS Urbanisme et Santé :

http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0010/102106/E93982.pdf

- Instruction du 29 juillet 2019 / gestion économe de l'espace : zéro artificialisation, sobriété foncière, lutte contre vacance, densification, démarche "éviter, réduire, compenser", nature en ville, renaturation, ... http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/07/cir_44820.pdf

Extraits précédemment avancés (voir document joint).

Où en sommes-nous?

(1)

La mairie de gentilly est sortie du concours IMG1 car elle avait proposé un terrain dont la cotation urbanistique par son document opposable notre PLU PADD prévoyait un Projet sous 5 ans dont le délai de mise en oeuvre était déjà dépassé de 15 ans. Elle prétendait dans les documents soumis au concours qu'elle aurait avant la fin du processus de concours acquis tous les terrains : FAUX.

Notre voisine seule habitante de l'ilot vert agée de 102 ans aujourd'hui est toujours vivante, et dans sa maison sur l'ilot, qu'il en déplaise à la Mairie et elle souhaite finie ses jours dans sa maison.

(2)

Le dernier terrain a été acquis il y a seulement 3 semaines par la Mairie.

Les documents déposés dans l'interface du concours IMG1 ne comprenait pas ces seuls mensonges.

Nous savons qu'au-delà l'unanimité des habitants gentilléens à ne pas vouloir perdre ce dernier poumon de respiration, un procès engagé contre des immeubles de 27 mètres de haut en plein coeur d'une des rares zones d'intérêt patrimoniale et géomorphologique de la ville aurait été gagné.

Nous avons joué le collectif citoyen en gagnant le retrait du concours par avis "courageux" de la Maire en s'en retirer sous le couvert d'une "demande citoyenne" ou d'un "modèle économique" "non soutenable". On nous prend pour des cons.

(3)

Cependant, comment est-il acceptable qu'après 3 ans de ce retrait, ce terrain soit devenu une décharge à ciel ouvert?

Comment peut-on accepter la décharge (terre brûlée) et le squatte permanent de ce terrain par des locataires, associations et squatteurs autorisés - voir installés par la Mairie - quand nous,

riverains proposons dans un processus démocratique et transparent, un projet nouveaux, vertueux (en réponse à l'indispensable mise en œuvre de la Stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle), peu coûteux pour en valoriser un tout petit "bout" = 300m² au final.

300 m² qui renforcent la continuité écologique protégée dans le contexte des enjeux environnementaux opposables et systémiques, d'une voie douce indispensable aux usagers du RER B, de réponse aux ODD (en particulier ODD11 tier 3 d'accès à des espaces verts sécurisés dans un contexte contraint avec une pente à plus de 12% et des infrastructures autoroutières fracturantes), etc...

(4)

Pensée critique : Où est la véritable gouvernance sur des enjeux éthiques, non biaisés et non autoritaires avec un contrôle indépendant de telle défaillance, de non transparence et de jeux de clientélisme qui en deviennent aussi "nauséabonds"?

Le sommet a été atteint : les squatteurs se sont déjà ré-installés autour d'un verre et échanges de bises avec certains élus.

Sans complexe, sous nos fenêtres.

Sans aucune concertation, en période préélectorale...

Quel est leur projet sur un terrain pollué?

Installer 3 cultures en pot et un poulailler.

Un greenwashing à 3 balles de domestication (une fois encore) d'un ersatz de nature. Il n'y a pas de pédagogie dans de tels déploiements "d'agriculture urbaine". Il n'y a que plantes et bestioles en cage.

Lundi soir nous avons un nième RDV pour discuter de l'aménagement (grilles municipales, autorisation d'enlever une dalle béton pour déployer les 300m² pour le projet OCBO).

Si la porte d'une négociation constructive est encore fermée alors que Mme le Maire prétend haut et fort soutenir le projet en nous invitant à poursuivre les demandes de subventions via appels d'offre nous refuserons.

Et le temps sera venu de passer à une posture offensive contre tous ces dysfonctionnements.